

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 09 avril 2026

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisé au titre de l'année 2027

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2025 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2027.

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'arrêté du 30 décembre 2015 susvisé, le jury de l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisé au titre de l'année 2027 est présidé par **Monsieur SCHARFF Martial**, attaché principal d'administration, responsable des services administratifs et financiers à la direction générale de l'administration pénitentiaire. La composition du jury est fixée ci-après par ordre alphabétique :

- **Monsieur BERGOUGNIOU Yann**, administrateur systèmes et réseaux, à la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Ouest ;
- **Madame GIUVARCH Aurore**, attachée d'administration, responsable appui au pilotage territorial à la direction territoriale Maine-et-Loire Sarthe Mayenne à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- **Madame JAROSZ Julie**, attachée principale d'administration, adjointe au chef du bureau de la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des crédits de personnels à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- **Madame LEROY Sophie**, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, centre pénitentiaire de Lille Annœullin à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;
- **Monsieur LOUBET Vincent**, attaché d'administration, adjoint à la cheffe de bureau de la programmation et de l'exécution budgétaire et comptable, service de l'immobilier ministériel au secrétariat général ;
- **Monsieur LUCAS Sébastien**, directeur des services de greffe judiciaires, chef de service du pôle pénal, tribunal judiciaire de Châteauroux à la direction des services judiciaires ;
- **Madame MAJEWSKI Isabelle**, attachée d'administration, chargée d'études, bureau du recrutement et de la formation des personnels à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;
- **Monsieur RICHEFORT Pierre**, attaché principal d'administration, chef du service des stages à l'école nationale de la magistrature ;
- **Monsieur SCHARFF Martial**, attaché principal d'administration, responsable des services administratifs et financiers, centre de détention de Toul à la direction générale de l'administration pénitentiaire ;
- **Madame VIOLART Eliane**, directrice des services de greffe judiciaires hors classe, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, cour d'appel d'Agen à la direction des services judiciaires ;

Article 2

Madame VIOLART Eliane, directrice des services de greffe judiciaires hors classe, est désignée pour remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 avril 2026

Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe à la cheffe du bureau de
l'attractivité, du recrutement et de la
fidélisation,

Marie-Laure ANTCZAK